



Remboursement dettes paternelles

Par **supervielle**, le **04/03/2011** à **21:43**

Bonjour,
Mon père, divorcé, est à la retraite et vit seul depuis 3 mois. Il a une addiction à l'alcool, c'est ce qui a d'ailleurs provoqué la fin de sa dernière relation. Il a depuis toujours beaucoup de mal à se gérer notamment dans le domaine financier. Il a certes une retraite de 1500 euros par mois, mais cela ne l'a pas empêché de continuer à s'endetter. Il doit aujourd'hui rembourser un prêt de 15 000 euros et il a de plus une dette d'environ 2500 euros auprès d'une tierce personne. Ainsi, il était sous la menace d'une expulsion de son logement pour loyer impayé. Sa banquière va accepter le prélèvement du loyer et lui a demandé de lui remettre son chéquier. J'aimerais savoir ce qui se passe si mon père ne parvient plus à régler ses dettes, son prêt ou ses loyers. Est-ce que ses enfants devront rembourser ses dettes ou prêt, lui fournir un logement ou lui payer une pension alimentaire sachant qu'il a une retraite confortable ?